



Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 janvier, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 15 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

15 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Lounès Bellaïla, Sandrine Lafont, Thierry Brach, Marc Zindel, Renée Crouzal, Yolande Calmel, Jacques Baraillé, Ghislaine Minotti, David Arnal, Myriam Cros, Yoann Conte, Lise Raynaud, et Tiphonie Brau.

4 absents : Monsieur Yves Le Pallec qui a donné sa procuration à Monsieur Lounès Bellaïla, Madame Julie Geenen qui a donné sa procuration à Monsieur Bernard Yagues, Monsieur Hugues Saury qui a donné sa procuration à Sandrine Lafont, Monsieur Fabien Barthès qui a donné sa procuration à Monsieur Yoann Conte.

Total des membres présents : 15 sur 19

Total des membres représentés : 19 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec, Adjointe, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

Monsieur Thierry Brach, adjoint, procède à la lecture du procès-verbal du 28 novembre 2023.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Thierry Brach et demande s'il y a des questions à ce sujet parmi les membres de l'Assemblée.

Aucune question n'ayant été posée, Monsieur Le Maire soumet au vote le procès-verbal du 28 novembre dernier.

Voix pour : 18

Abstention : 1

Il est adopté à la majorité.

Avant de commencer la lecture de l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande aux membres de l'Assemblée, comme ils en ont été avisés par mail du 19 janvier, s'ils acceptent l'ajout d'un nouveau point n°7 concernant la création de postes au sein de la Municipalité, les questions diverses devenant le point n°8. Les membres de l'assemblée ayant accepté ces modifications, Monsieur Le Maire commence la lecture de l'ordre du jour :

- Point N°1) Approbation de l'Avenant Bourg Centre
- Point N°2) Délimitation des parcelles du lotissement Les Lavandes rue Joseph Igual
- Point N°3) Mise en place d'un règlement et d'une convention pour l'utilisation des salles communales
- Point N°4) Organisation des temps scolaires
- Point N°5) Acquisition d'un véhicule utilitaire
- Point N°6) Don de terrains au lieu-dit « Rec de Touzéry »
- Point N°7) Création de postes
- Point N°8) Questions diverses

Monsieur Le Maire demande si, à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

N'obtenant pas de réponse positive, Monsieur Le Maire en prend acte commence l'ordre du jour :

Point N°1) Approbation de l'Avenant Bourg Centre

La municipalité poursuit sa démarche dans le cadre de la labellisation Bourg Centre. Il est ainsi proposé la validation de l'Avenant « Bourg Centre » dont les axes sont les suivants :

Axe 1 : FAIRE DU CADRE DE VIE UN ATOUT D'ATTRACTIVITÉ comprenant les 4 actions suivantes :

- Requalifier l'habitat en cœur de bourg
- Valoriser les espaces publics
- Résorber les friches commerciales
- Compléter l'offre de services et d'équipements

Axe 2 : DIVERSIFIER les SOLUTIONS de MOBILITÉ comprenant les 2 actions suivantes :

- Créer une plateforme multimodale
- Promouvoir les mobilités douces et les infrastructures

Axe 3 : VALORISER les SPÉCIFICITÉS LOCALES comprenant les 3 actions suivantes :

- Valoriser le patrimoine naturel
- Valoriser le patrimoine architectural
- Valoriser le patrimoine culturel

Madame Lise Raynaud, conseillère municipale demande comment vont se concrétiser ces actions.

Monsieur Le Maire répond que nous sommes actuellement au niveau de l'élaboration des avenants mais que, naturellement, nous aurons des réunions dans l'avenir pour la poursuite des fiches de travaux.

Monsieur Le Maire soumet la validation de cet avenant « Bourg Centre » au vote :

Il est adopté à l'unanimité.

Point N°2) Délimitation des parcelles du Lotissement Les Lavandes rue Joseph Igual

Monsieur Le Maire annonce qu'il y a lieu de régulariser la situation entre la commune de Rieux-Minervois et les personnes de Madame et Monsieur Tessier et la Société Marcou concernant les parcelles de la rue Joseph Igual. Ces parcelles ont été délimitées par un géomètre-expert.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité

Point N°3) Mise en place d'un Règlement et d'une Convention pour l'utilisation des salles communales

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée que la municipalité souhaite règlementer le prêt de salles communales, toujours à titre gracieux pour les administrés et les associations, avec la mise en place :

- d'un Règlement Intérieur,
- d'une Convention,
- d'un Etat des lieux.

La date du 1^{er} février 2024 avait d'abord été retenue comme indiqué sur la convocation du présent Conseil mais Monsieur Le Maire précise que, les associations occupant les salles actuellement jusqu'au mois de juin, la Municipalité souhaite terminer la saison et établir cette date d'effet au 1^{er} juin 2024

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point N°4) Organisation des temps scolaires

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que, comme tous les 4 ans, la commune doit se positionner sur l'organisation du temps scolaire. En accord avec Mesdames les Directrices d'écoles et les associations de parents d'élèves, il est proposé de maintenir l'organisation actuelle à savoir :

- La semaine de 4 jours les lundi, mardi, jeudi et vendredi et les horaires suivants :
- Ecole Elémentaire : 8h45-12h00, 13h30-16h15
- Ecole Maternelle : 8h55-11h55, 13h30-16h30

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point N°5 Acquisition d'un véhicule utilitaire

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que la municipalité souhaite acquérir un véhicule utilitaire électrique et que trois propositions s'offrent à notre choix :

- ALLIANCE AUTO CARCASSONNE pour 23 815,12 euros TTC
- SODIVI CARCASSONNE pour 27 750,04 euros TTC
- CITROEN CARCASSONNE pour 30 058,48 euros TTC

Monsieur Le Maire précise que l'Agent Renault sur Rieux a contacté le commercial qui n'a pas donné suite à notre demande.

Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, s'étonne de la grande différence de tarifs et demande si toutes les options sont les mêmes pour les 3 propositions.

Monsieur Le Maire répond par l'affirmative.

Madame Lise Raynaud, Conseillère Municipale, demande si cet achat est nécessaire.

Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit de remplacer notre fourgon bleu qui nécessite des réparations très onéreuses et propose de retenir la proposition la moins chère, à savoir celle d'Alliance Auto Carcassonne pour un montant de 23 815,12 euros TTC. Il soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point N°6) Don de terrains au lieu-dit « Rec de Touzéry »

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que les propriétaires des parcelles EA49, EA50, EA51, EA52, EA77, EA81, représentant une superficie totale d'1 hectare 28 ares et 81 centiares souhaitent en faire don à la commune.

Monsieur Le Maire précise que le président de l'association de chasse se propose d'entretenir ces terrains et signale qu'il y aura néanmoins des frais d'actes de notaire.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point N°7) Créations de postes

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion, certains de nos agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade.

Monsieur Le Maire propose ainsi les opérations suivantes :

-Suppression d'un poste d'Adjoint Technique et création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe,

-Suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise et création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal,

Suppression d'un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe et création d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

.Point N°8) Questions diverses

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'avant de passer au point N°8 « questions diverses », nous sommes amenés à écouter la requête de Clémence Arnal, élève du Lycée de Lézignan-Corbières, sélectionnée avec 5 autres élèves de ce lycée pour participer prochainement aux Jeux Internationaux de la Jeunesse en Grèce à Olympie.

A la suite de cet exposé et de la confirmation toute récente de cette sélection, Monsieur Le Maire adresse ses félicitations à la jeune Clémence Arnal et propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour avec l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 euros d'aide de la part de la commune.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Madame Yolande Calmel, Conseillère Municipale, ajoute que Clémence peut bénéficier d'une aide de 50 euros de la part du département et lui propose de l'aider à l'obtenir.

Madame Sandrine Lafont, Adjointe au Maire, propose que la Municipalité diffuse son projet sur les réseaux sociaux.

Monsieur Le Maire invite ensuite l'Assemblée à passer au point N° 8 « questions diverses » et précise que nous avons reçu des questions de la part d'élus, à savoir :

-De Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, concernant tout d'abord le point N°5 sur l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire, puis le point N° 6 relatif aux dons de parcelles : Les réponses lui ont été apportées lors de l'évocation de ces 2 points.

-De Monsieur Fabien Barthès, Conseiller Municipal, concernant tout d'abord le non renouvellement du poste de Monsieur Anthony Ascensio :

Monsieur Le Maire répond que son contrat était arrivé à son terme et qu'il n'a pas été reconduit car l'hiver, nous avons besoin de moins de personnel technique ;

S'agissant ensuite du point relatif au recrutement de médecins et plus particulièrement de la rencontre avec Monsieur Le Maire de Saint Frichoux, Monsieur Le Maire précise que pour cette dernière municipalité, il y a plutôt une recherche, non de médecins, mais d'infirmières en pratique avancée.

En ce qui nous concerne, Monsieur Le Maire signale que nous avons rencontré les docteurs Puel et teixeira et qu'un rendez-vous est pris, pour la fin de la semaine prochaine, avec ces 2 docteurs et un cabinet de Conseils en vue d'avancer sur ce sujet que nous ne lâcherons pas.

Monsieur Le Maire précise, en outre, que le Docteur Puel est prêt à faire un effort pour conserver la mise à disposition de son local.

Monsieur Le Maire signale que nous avons eu également une question écrite de Madame Yolande Calmel, Conseillère Municipale, relative à l'annonce d'une future aide par le département pour l'amélioration des démarches et de la vie des seniors les plus en difficultés.

Monsieur Le Maire répond qu'effectivement cette annonce doit se concrétiser ce jour même 23 janvier et qu'il faut attendre pour voir ce qu'il va en découler.

Madame Lise Raynaud, Conseillère Municipale, demande si, pour les prochaines séances de Conseil, un micro pourrait être mis à la disposition des membres de l'assemblée pour une meilleure entente des questions et réponses.

Monsieur Le Maire répond qu'effectivement cette possibilité pourra être revue pour les prochaines séances.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire informe que nous avons eu par écrit, une demande d'intervention de la part du HMO et accorde la parole aux dirigeants de cette association :

Ces derniers exposent leur situation quant au préjudice de leur Club de ne pouvoir jouer depuis trop longtemps sur le complexe de Rieux du fait du problème d'éclairage sur le stade et dans les vestiaires.

Monsieur le Maire répond que les vestiaires ont été rénovés il y a plusieurs mois mais qu'il demeure un problème de conformité électrique qui n'est pas de notre fait. En effet, il incombe à l'agent en charge de ce dossier qui l'a clôturé sans en avoir averti les intervenants. Néanmoins, Monsieur le Maire tient à préciser que nous avons repris le contact et effectué les démarches nécessaires pour avoir un devis concernant ce branchement électrique. Nous donnerons un suivi de ce dossier dans les prochaines semaines.

Madame Lise Raynaud demande si nous ne pouvons trouver une solution d'attente.

Monsieur Le Maire répond qu'en attendant la mise en conformité qui est impérative, les terrains sont accessible en journée.

Aucune autre question n'ayant été posée par les membres de l'Assemblée, Monsieur Le Maire remercie les participants et déclare la séance close à 19 heures 02.

Ce compte-rendu fera l'objet d'un affichage à compter du 29 janvier 2024.

Fait à Rieux-Minervois, le 24 janvier 2024

Bernard YAGUES, Maire

